

LE VERITABLE RIEL

JUGÉ PAR LES

MISSIONNAIRES DU NORD-OUEST

Ils le déclarent indigne de la confiance publique.

Riel a tout fait dans son intérêt personnel.

Le 12 juin 1885, les missionnaires du Nord-Ouest, région de la Saskatchewan, signaient conjointement le manifeste suivant, pour montrer que Riel, qui venait d'être livré à la justice, ne méritait aucunement les sympathies des catholiques du Bas Canada, qu'il avait usurpé les fonctions des prêtres et agi par des motifs d'intérêt personnel, que les Métis qu'il avait égarés étaient plus dignes de pitié que de blâme, qu'il les avait dépourvus de tout ce qu'ils possédaient, tandis que le général Middleton avait fait tout ce qu'il avait pu pour soulager leurs maux. Voici cette déclaration :

PRINCE-ALBERT, 12 juin 1885.

Nous, prêtres des districts qu'affecte plus particulièrement la rébellion, savoir : Saint-Laurent, Saint-Antoine, Grandin, Lac-aux-Canards et Batoche, puis que c'est là, au milieu de notre population que Louis "David" Riel avait établi ses quartiers-généraux, désirons attirer l'attention de nos nationaux du Canada et d'ailleurs sur les faits.

LOUIS "DAVID" RIEL NE MÉRITE PAS LES SYMPATHIES DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE ROMAINE et des membres de cette Église, ayant usurpé notre mission de prêtres et privé notre population des avantages et des consolations que nous aurions pu lui offrir. IL A FAIT TOUT CELA DANS SON INTÉRÊT PUREMENT PERSONNEL.

Nous croyons donc que L'ÉGLISE ET LES HABITANTS DU CANADA DEVRAIENT SYMPATHISER AVEC NOUS ET NOTRE POPULATION, laquelle est plutôt À PLAINDRE QU'À BLÂMER, pour s'être laissé égarer.